

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCAION
28 JUIN 2016

DATE d'AFFICHAGE
8 JUILLET 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	29
Votants :	36

L'an deux mille seize,

le 5 juillet à neuf heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

M. Bruno LE BORGNE donne pouvoir à M. André PAJOLEC

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°87-2016 – ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE AVEC
LA COMMUNE DE MUZILLAC**

M. Bertrand ROBERDEL, Vice-président en charge de l'enfance-jeunesse, rappelle que la Communauté de Communes gère le restaurant scolaire situé rue des missionnaires à Muzillac. Par délibération en date du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a validé la convention d'utilisation du restaurant scolaire et de refacturation, permettant l'accès à ce service des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la commune de Muzillac, ainsi que l'accueil de loisirs municipal.

Cette convention prenant fin le 31 août 2016, il convient de la renouveler. Les membres de la commission enfance-jeunesse, lors de la réunion du 31 mai 2016, ont fait le bilan de cette convention et étudié les modalités de ce renouvellement sur les conditions suivantes :

- utilisation du restaurant scolaire communautaire par la commune de Muzillac pour les élèves scolarisés dans les établissements situés sur la commune (maternelles et élémentaires Les Poulpikans et Sainte-Bernadette) et les enfants fréquentant la Maison de l'Enfance,
- refacturation des frais liés à cette utilisation, par la Communauté de Communes à la Commune de Muzillac, basé sur les charges de fonctionnement lié à l'équipement, aux charges de personnel et à la fourniture de repas par un prestataire privé.

Envoyé en préfecture le 08/07/2016

Reçu en préfecture le 08/07/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160705-DELIB_87_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à :

- **SIGNER** la convention d'utilisation du restaurant scolaire et de refacturation avec la commune de Muzillac.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 07/07/16

Le Président,

